

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-12-099

Convention de participation financière pour les interventions du conseiller numérique dans les communes de la Convention Territoriale Globale – 2025/2026

Rapporteur : Catherine PRAT

<u>Date de Convocation</u> : 03 décembre 2024	<u>Séance du 10 décembre 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 16 décembre 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les-Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 26	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Sandrine IGNERSKI, Renée THOMAS pouvoir à Jeanine FAVRE SECOND, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Morières-lès-Avignon a reçu un avis favorable du comité de sélection de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour l'attribution d'un conseiller numérique pour une durée de 2 ans. Celui-ci officie principalement sur la commune de Morières-lès-Avignon et intervient dans les communes signataires de la Convention Territoriale Globale.

Par délibération n° 2024-02-024 adoptée lors du conseil municipal du 27 février 2024, la commune a approuvé la convention relative à la participation financière pour les interventions du conseiller numérique dans les communes de la Convention Territoriale Globale pour l'année 2024.

Il est donc aujourd'hui proposé d'approuver une nouvelle convention afin de fixer les modalités de contributions financières des communes partenaires par convention bipartite pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 28 février 2026.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** la convention de participation financière annexée à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 12/12/2024
Le secrétaire de séance,



Nicolas CHASTEL

Le 12/12/2024
Le Maire,



Grégoire SOUQUE